



COMMUNIQUE DE PRESSE

4 octobre 2021

Stratégie territoriale

Paris La Défense fixe un nouveau cap stratégique pour l'avenir du territoire et s'engage à devenir le premier quartier d'affaires post-carbone.

Après plus de 60 ans d'existence, le premier quartier d'affaires européen ouvre un chapitre inédit de son histoire en fixant un nouveau cap stratégique et en se dotant d'une Raison d'être*. Les enjeux climatiques et la crise sanitaire du Covid-19 ont accentué la réflexion autour du développement historique fondé sur la densification et la monofonctionnalité du quartier. Au moment où la reproduction des mécanismes du passé porte un risque d'impasse écologique, sociale et financière de plus en plus tangible, Paris La Défense s'engage pour expérimenter et rendre possibles de nouveaux modes de vie, de travail, de fabrique de la ville et devenir ainsi le premier quartier d'affaires post-carbone de dimension mondiale.

Pour Georges Siffredi, Président de Paris La Défense et du Département des Hauts-de-Seine :
« Face à l'urgence climatique, nous devons bâtir un nouveau modèle d'attractivité et de compétitivité, qui prenne en compte l'enjeu environnemental dans tous nos domaines d'action. Affirmer que nous voulons faire de Paris La Défense le premier quartier d'affaires post-carbone, c'est affirmer notre volonté d'exemplarité et d'innovation, dans le domaine de la construction bien sûr – par une mutation profonde des procédés constructifs et le recours à des matériaux biosourcés –, dans le domaine du cadre de vie et de la qualité de vie – par une transition écologique ambitieuse pour promouvoir la nature en ville, les mobilités écologiques et la mixité des fonctions –, et dans le domaine décisif des usages et des comportements, en mobilisant les entreprises, les salariés et les habitants autour de ce que l'on pourrait appeler « l'éco-responsabilité ». Il ne s'agit pas là seulement de mots ou de déclarations d'intention : nous fixons une ambition forte, qui nous donne, ainsi qu'à l'ensemble des acteurs de La Défense, une grande liberté d'action, d'innovation, d'audace. »

« Paris La Défense : premier quartier d'affaires post-carbone » : une Raison d'être qui fixe un nouveau cap pour le développement du quartier d'affaires

La transition de la société vers un monde post-pétrole est reconnue parmi les principaux défis des décennies à venir. Ce sujet impacte d'ores et déjà tous les secteurs de l'économie et s'affirme comme structurant, tout particulièrement dans les espaces urbains. Le changement climatique modifie notre manière de penser et d'aménager les villes et, plus largement, ouvre un champ vaste quant à la capacité des villes à faciliter les modes de vivre, consommer, travailler et se déplacer, compatibles avec un monde post-carbone.

L'estimation de l'empreinte carbone des activités du territoire a permis de souligner l'importance du sujet climatique pour un acteur comme Paris La Défense : des émissions équivalentes à celles d'une capitale régionale alors que le territoire ne compte qu'environ 40 000 habitants, un tiers de l'empreinte carbone résultant directement des travaux de construction, 15 % issus du seul fonctionnement des bâtiments... Autant d'éléments qui montrent la nécessité impérieuse de traiter la question de la conception climatique du bâti, mais également celle des modes de vie (déplacements, approvisionnements, alimentation...) pour tendre vers un monde progressivement libéré de sa dépendance aux énergies fossiles.

Avec cette Raison d'être, l'établissement souhaite incarner la vision d'un futur décarboné, qui se traduira tout d'abord par l'engagement transversal **de diviser par 2 les émissions de gaz à effet de serre (GES) territoriales d'ici 2030**, anticipant ainsi l'objectif national de réduction de 40 % des émissions de GES en 2030.

4 orientations et 10 objectifs pour mettre en œuvre les engagements de Paris La Défense

- Première orientation : construire dans un monde post-carbone -

Le premier pilier d'engagement couvre les activités de construction-rénovation, et l'activité d'aménageur assurée par l'établissement, en abordant les thématiques liées aux activités de maîtrise d'ouvrage et aux relations avec les investisseurs acteurs de l'immobilier présents sur le site.

1) Un appel à projets urbains innovants, visant à la réalisation d'opérations immobilières exemplaires en matière d'empreinte environnementale, sera lancé en 2022.

Il s'agira, sur une sélection d'emprises foncières maîtrisées en grande partie par l'aménageur, d'organiser la conception et la réalisation de projets incarnant les valeurs que Paris La Défense entend promouvoir dans cette nouvelle étape de développement du quartier : exemplarité de l'impact social et environnemental, innovation programmatique et technique, qualité de l'insertion urbaine.

Un appel à candidatures sera lancé en ce sens dès le premier semestre 2022 en lien avec les communes concernées.

2) Des critères d'éco-conditionnalité seront désormais introduits, de manière systématique, dans le traitement des demandes d'autorisations d'urbanisme et dans les cessions de charges foncières réalisées par Paris La Défense.

Pour la première fois dans l'histoire du territoire, l'aménageur public décide d'encourager ou de pénaliser les projets immobiliers réalisés sur l'ensemble de son territoire en fonction de leur impact social et environnemental.

Parmi les critères qui seront désormais évalués de manière systématique, figureront notamment le recours aux opérations de restructuration préférentiellement aux démolitions-reconstructions, l'emploi de matériaux biosourcés, la faible consommation énergétique ou encore la recherche de mixité fonctionnelle.

3) Les premiers projets d'immeubles bas-carbone à Paris La Défense seront engagés dès 2022.

Dans une logique de rupture technologique et environnementale, Paris La Défense et les opérateurs immobiliers du territoire feront émerger de nouvelles opérations ambitieuses incarnant la volonté réaffirmée de Paris La Défense d'être un territoire d'innovation et d'expérimentation au service de la transition de l'ensemble des acteurs de l'immobilier et de la ville.

En particulier, Paris La Défense se donne le défi d'être le territoire d'**accueil du premier immeuble tertiaire de grande hauteur en structure bois de France.**

- Deuxième orientation : vivre ensemble dans un monde post carbone -

Le deuxième pilier aborde les thématiques des usages des espaces du quartier et de leur mixité, de la qualité de vie, de la mobilité, de l'alimentation, en induisant des modifications profondes des activités, modes de vie, et des interrelations au sein du site.

4) Le plan d'investissement de l'établissement public dans les infrastructures du quartier d'affaires sera actualisé et, le cas échéant, réorienté à l'aune d'ambitions environnementales.

En 2022, Paris La Défense mettra en service la première partie de la nouvelle Place de La Défense, espace public central du quartier d'affaires désormais modernisé et végétalisé. L'établissement public dévoilera également le projet de création du **plus grand parc urbain sur dalle de France (7 ha)**, sur l'esplanade de La Défense. Le jardin des rails, futur espace paysager structurant le quartier des Groues, sera mis en chantier, comme le sera le projet de piétonnisation et d'ouverture aux cycles des voies couvertes de La Défense.

L'ensemble de ces projets formeront l'armature d'une nouvelle stratégie de « nature en ville » pour le territoire : préservation de la biodiversité, réduction des îlots de chaleur, valorisation des services écosystémiques entre l'humain, ses usages et les aménagements urbains, en seront les lignes directrices.

Les projets futurs du plan d'investissement de 360 millions d'euros que mène Paris La Défense sur la période 2018-2027 seront également, dans le respect des impératifs de sécurité, actualisés et repensés.

Enfin, un plan progressif de **reconversion des parcs de stationnement devenus inutiles** sera lancé en 2022, les surfaces libérées pouvant notamment être mises au service du développement de la logistique urbaine du territoire.

5) L'ouverture du territoire de Paris La Défense aux mobilités écologiques sera confortée et pérennisée.

L'établissement public, en lien avec le Département des Hauts-de-Seine, mènera en 2022 des travaux de pérennisation des infrastructures cyclables installées à Paris La Défense ces dix-huit derniers mois. Ces liaisons seront complétées en vue d'assurer le maillage complet du territoire. En parallèle, un projet de réaménagement progressif du boulevard circulaire de La Défense et des quais de Seine sera mis à l'étude en vue d'en faire des voies urbaines apaisées, accessibles à tous les modes et tous les usages.

L'implantation d'équipements accessoires destinés à faciliter la pratique des mobilités écologiques sera accélérée : stationnements vélos, infrastructures de recharges pour véhicules électriques, etc.

Enfin, l'établissement a d'ores et déjà lancé la réalisation des aménagements qui permettront aux usagers du quartier de tirer le meilleur parti des nouvelles opportunités de déplacement offertes par **l'arrivée du RER E à La Défense et à Nanterre**.

6) Les services quotidiens proposés aux salariés et habitants du quartier accompliront eux aussi leur transition écologique.

Les événements et animations organisés par l'établissement public sur son territoire respecteront des impératifs de neutralité environnementale : pas de vaisselle à usage unique, recours à des matériaux de réemploi, sensibilisation du public aux enjeux environnementaux...

L'établissement engagera en outre une démarche d'incitation aux bonnes pratiques du quotidien auprès de l'ensemble des entreprises et des gestionnaires immobiliers du territoire : réduction du gaspillage alimentaire, lissage des heures de pointe, promotion des initiatives à fort impact social implantées à Paris La Défense (Maison de l'Amitié, Association du site de la Défense, restaurant solidaire « La Salle à Manger », etc.).

- Troisième orientation : entraîner le collectif des acteurs dans le mouvement post carbone -

7) Paris La Défense organisera en 2022 les premiers Etats Généraux de la transformation des tours

Toute la communauté des investisseurs et opérateurs immobiliers intervenant à Paris La Défense sera invitée à confronter ses points de vue et à proposer de nouvelles idées en faveur de la réhabilitation énergétique, de l'amélioration fonctionnelle et du changement d'usage des immeubles de grande hauteur.

L'enjeu consistera à identifier les pistes d'évolution technique et réglementaire, mais aussi les nouveaux modes de partenariat entre l'aménageur et les opérateurs, qui permettront de passer enfin de la théorie à la pratique sur ce sujet complexe mais capital, pour lequel Paris La Défense a vocation à montrer l'exemple bien au-delà de ses frontières.

8) Paris La Défense déploiera, à l'échelle de l'ensemble des actifs et projets immobiliers de son territoire, une politique d'émulation en matière environnementale.

Les premières initiatives prises ces derniers mois, à l'image de l'organisation du premier concours CUBE d'économies d'énergies entre immeubles de La Défense, seront reconduites et amplifiées. D'autres dispositifs de partenariat et de recherche-action, par exemple en matière de réemploi des matériaux de construction, seront déployés à compter de 2022.

Enfin, l'établissement public refondra en totalité les critères environnementaux et d'insertion sociale applicables à ses marchés publics de travaux et de services, afin d'inviter ses prestataires à prendre eux aussi leur part de l'effort collectif de transition écologique qui s'engage.

9) L'activité immobilière de l'établissement public sera recentrée autour d'objectifs d'impact social et environnemental.

Les opérations immobilières développées par l'établissement public lui-même, notamment à travers sa filiale de réalisation immobilière, ainsi que l'occupation du patrimoine foncier et immobilier de l'établissement public, seront désormais guidées par des critères sociaux et environnementaux.

L'établissement sera par exemple amené à privilégier les projets d'implantation d'acteurs de l'économie sociale et solidaire ou de l'économie circulaire, les activités concourant à l'insertion et à l'emploi local, ou encore à la fixation sur le territoire de jeunes entreprises désireuses de se développer à Paris La Défense.

- Quatrième orientation : responsabilisation et implication collectives -

De manière transversale, la mise en œuvre de ces trois piliers nécessitera une participation et une mobilisation plus forte de l'ensemble des acteurs du territoire.

10) Paris La Défense lancera dans les prochains mois le programme « Paris La Défense can B » pour inciter les entreprises à rejoindre le mouvement B Corp.

L'établissement engagera une dynamique de mobilisation des entreprises du territoire autour du mouvement B Corp et des entreprises à impact, au travers de plusieurs événements : présentation du mouvement, sessions de formation, etc.

Les entreprises du territoire seront invitées à se former et s'auto-évaluer sur la base d'un référentiel simplifié et inspiré du label B Corp, ouvert à tous. L'établissement proposera d'accompagner les entreprises volontaires dans un processus de labellisation, permettant d'incarner le mouvement des entreprises à impact sur le quartier d'affaires et d'atteindre ses objectifs climatiques.

L'établissement s'appliquera naturellement ces principes à lui-même et se dotera en 2022 d'outils de suivi et de certification de sa performance sociale et environnementale.

Ces dix objectifs seront traduits par une charte dont la signature sera proposée à toutes les parties prenantes de Paris La Défense, publiques comme privées.

** En France, la loi PACTE, promulguée le 22 mai 2019, entérine une dynamique créée par les acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire et par les entreprises pionnières du développement durable : elle impose à toute entreprise de « prendre en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité », et propose aux plus volontaristes de se questionner sur leur raison d'être, à savoir le « pourquoi » de leur existence, et d'inscrire dans leurs statuts le « pour quoi » de leur contribution à la société, en y associant des objectifs sociaux et environnementaux et une gouvernance.*

Cette réglementation correspond à la volonté de changer la norme sociale et de faire advenir à grande échelle une transformation positive des modèles économiques. En effet, à l'heure d'une triple crise climatique, sanitaire et économique, les dirigeants d'organisations publiques et privées sont invités à expliciter, au travers de leur raison d'être, comment ils entendent proactivement transformer leur modèle et leurs activités au service d'une transformation positive de l'économie et de la société.

CONTACT

Agence Treize Cent Treize

Service de presse

Aurélié CARON

Nolwenn CHAMPAULT

Alain N'DONG

T +33 (0)1 53 17 97 13

Presse_ParisLaDefense@treizecenttreize.fr